



**ANNONCE 2020-04 MARCHÉ DE TRAVAUX : RÉFECTION D'ÉTANCHÉITE DE
LA TOITURE VÉGÉTALISÉE DU GRÉAU :
TRANCHE FERME : L'ÉCOLE MATERNELLE
TRANCHE OPTIONNELLE 1 : LE CENTRE DE LOISIRS
TRANCHE OPTIONNELLE 2 : LA RESTAURATION MUNICIPALE**

Type de procédure : Marché à procédure adaptée
Département de publication : 77

IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours, 7 Chemin de la Messe, à l'attention de Monsieur le Maire, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours.

Tél : 01 64 45 13 70 Fax : 01 64 45 13 69.

E-mail : drh@spln.fr

Objet du marché : réfection d'étanchéité de la toiture végétalisée du quartier des rochers Gréau

Lieu d'exécution : École maternelle, centre de loisirs et restauration scolaire du Gréau

Caractéristiques principales :

Réfection d'étanchéité de la toiture végétalisée :

- Tranche ferme : école maternelle
- Tranche optionnelle 1 : le centre de loisirs
- Tranche optionnelle 2 : la restauration municipale

CPV – objet principal : 45261420-4 - Travaux d'étanchéification

Lieu d'exécution et de livraison : QUARTIER DU GRÉAU chemin de la Messe 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

Prestations divisées en tranches : oui

Date prévisionnelle d'intervention :

Impérativement durant la période de juillet/août. Les travaux devront être terminés au plus tard le 31 août 2020.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Budget de la commune.

La cotraitance et la sous-traitance ne sont pas autorisées.

La candidature et l'offre seront rédigées en français.

Les variantes ou options sont acceptées, toutefois les candidats devront obligatoirement répondre à l'objet de la commande initiale.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation - Critères de sélection des candidatures : les candidats devront présenter les pièces conformément au règlement de la consultation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par l'entreprise :

PRODUCTION D'UN DUME OU DES PIECES SUIVANTES :

- Lettre de candidature

La lettre de candidature identifiant le candidat dûment datée et signée (DC1).

- Copie du jugement de redressement judiciaire, le cas échéant

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée prévisible d'exécution prévisible du marché.

- Déclaration sur l'honneur

Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Les chiffres d'affaires des trois dernières années

Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

3° Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- Les moyens généraux

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Les candidats devront produire des certificats de qualité attestant qu'il se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités.

- Capacités techniques et professionnelles des candidats

Les candidats produiront des certificats de qualifications professionnelles ou tout autre moyen permettant de justifier de leur compétence.

1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

2° Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

3° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;

4° L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;

5° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

6° La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

7° L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;

8° L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

9° En fonction des besoins, des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ;

10° Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

11° Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

12° Lorsque les produits ou les services à fournir sont complexes ou que, à titre exceptionnel, ils doivent répondre à un but particulier, un contrôle effectué par l'acheteur ou, au nom de celui-ci, par un organisme officiel compétent du pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi, sous réserve de l'accord de cet organisme ; ce contrôle porte sur les capacités de production du fournisseur ou sur la capacité technique du prestataire de services et, si

nécessaire, sur les moyens d'étude et de recherche dont il dispose ainsi que sur les mesures qu'il prendra pour contrôler la qualité.

– Les assurances

Les candidats doivent produire toute attestation d'assurances professionnelles.

Formulaires DC1, DC2 et ATTRI1 disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

- Fiche du pouvoir adjudicateur attestant de la visite préalable et obligatoire, par le candidat, des lieux des prestations.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire avant la signature et la notification du marché public :

- Noti1 (ex-DC6)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- valeur technique /qualité environnementale : 50 points
- prix des prestations : 40 points
- délai d'intervention : 10 points

Modalités d'obtention du DCE :

Remise gratuite sur place ou dossier téléchargeable sur une plateforme dématérialisée par le biais du site :

<https://www.marches-securises.fr/>

Le retrait des dossiers de consultation s'effectuera sur rendez-vous en téléphonant en Mairie au 01.64.45.13.70

Visite obligatoire des locaux sur rendez-vous.

Date limite de réception des plis (candidature et offre) : vendredi 10 juillet 2020 A 11H30

Possibilité de dépôt des offres par voie dématérialisée sur le site : www.marches-securises.fr

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Correspondant : Madame VITALIS BRUN, Directrice Générale des Services, Madame OWZARCZAK Christelle, Responsable Ressources Humaines, ou Madame SAVIN Hélène, Secrétariat du Maire, tél : 01 64 45 13 70 ou 01.64.45.13.74 - courriel : drh@spln.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 18 juin 2020